

J'AGIS AVEC MON ÉPARGNE

JE CHOISIS LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

LDDS

JE FAIS FRUCTIFIER MON ÉPARGNE TOUT EN SOUTENANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE !



UN MÉCANISME « DE DON »

À tout moment, je peux décider de donner une partie de mon épargne aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).



QUELLE SOMME ?

Le montant de mon choix selon le capital épargné sur mon livret.

À QUI ?

Chaque année, ma banque me propose une liste d'au moins 10 acteurs de l'ESS ou associations qu'elle a sélectionnés. À moi de faire mon choix pour une ou plusieurs de ces structures !

UN MÉCANISME « D'INVESTISSEMENT »

Pendant qu'il est sur mon livret, mon argent ne dort pas : ma banque investit une partie de l'épargne déposée pour financer l'ESS.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Les sommes versées sur les LDDS sont centralisées à 60 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le reste est conservé par les banques. Celles-ci doivent utiliser au moins 5 % de cet argent pour financer l'accès au logement, l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, la cohésion sociale et territoriale, l'écologie, etc. Au total, cela représente plusieurs milliards d'euros chaque année !

COMMENT JE FAIS ?

JE ME RENSEIGNE AUPRÈS DE MON BANQUIER ! TOUTES LES BANQUES PROPOSENT UN LDDS AVEC LES MÊMES CONDITIONS :

- Dépôt initial : 15 €
- Et ensuite : je verse ce que je veux, quand je veux, et je peux disposer de mon argent à tout moment.
- Plafond de dépôt : 12 000 €
- Taux d'intérêt : 2% net par an (égal au taux du Livret A) depuis le 1^{er} août 2022
- Imposition : 0% (+ les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux)

LE + DU LDDS

EST-CE QUE JE PEUX RÉDUIRE MES IMPÔTS GRÂCE À MON LDDS ?

Oui ! Je peux bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu sur les sommes données à une association (66% ou 75% en fonction du statut de l'association).

fair. Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler